

«Drones civils - « Un texte équilibré : entre renforcement de la sécurité de l'usage et accompagnement de l'essor du marché »»

13/10/2016

Loïc Hervé, sénateur UDI-UC de la Haute-Savoie, est intervenu ce jour au Sénat à l'occasion de la seconde lecture de la proposition de loi relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils. Il a exposé les raisons pour lesquelles le groupe UDI-UC votera ce texte : « un point d'équilibre a été trouvé entre la nécessité de sécuriser l'usage des drones et la volonté d'accompagner le développement du marché qu'ils constituent ».

Loïc Hervé, sénateur UDI-UC de la Haute-Savoie, s'est félicité que l'essentiel du travail du Sénat lors de la première lecture de la loi relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils ait été repris par l'Assemblée nationale. Le sénateur a indiqué que le groupe UDI-UC votera ce texte malgré les difficultés engendrées par les quelques modifications introduites par l'Assemblée.

Pour Loïc Hervé, il est urgent de légiférer en la matière alors qu'une « vingtaine de sites sensibles français, abritant des activités nucléaires ou militaires, ont été survolés illégalement par des drones » en 2014 et 2015. Loïc Hervé a rappelé qu'en cette période « où la menace terroriste est à son paroxysme, ces vols représentent un risque réel et croissant. L'État doit agir rapidement. »

Pour autant, le sénateur souligne qu'il est nécessaire d'être vigilant : si une réelle menace existe, « il faut légiférer intelligemment ». Ce texte ne doit pas et n'a pas été construit à l'encontre de ce qui est aussi un secteur économique en plein essor. Il faut prendre en compte et encourager les opportunités économiques qui s'ouvrent ici : « il existe déjà 1 200 sociétés, essentiellement des PME et des TPE, qui travaillent dans la fabrication de ce type d'aéronefs, dont l'entreprise française Parrot, qui est l'un des leaders mondiaux en ce domaine ».

Enfin, Loïc Hervé a rappelé que « les professionnels du secteur paraissent majoritairement favorables à la mise en place d'une réglementation équilibrée pour accompagner l'essor du marché ».

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS

01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr

Internet: www.udi-uc-senat.fr

Twitter: @UC Senat Facebook: SenateursUDIUC